

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoir	1
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHIOME

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

001-2024 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **DESIGNE** Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

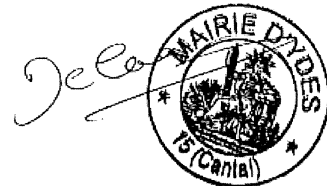
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoir	1
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOME

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

002-2024 – DEMANDE LA SEANCE A HUIS CLOS

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose à l'Assemblée que la séance se déroule à huis clos en raison des objets soumis à l'ordre du jour du présent conseil.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal,
à 16 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **DECIDE** que cette séance se déroule à huis clos.

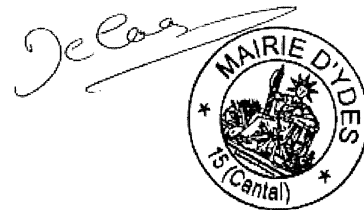
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, en huis clos, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

003-2024 – ADOPTION DE LA SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2023 DE LA STATION D'EPURATION LA BARANDIE

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que la synthèse d'exploitation 2023 de la station de dépollution de la Barandie doit être présentée à l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux « systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 », modifié le 06 janvier 2021, ce rapport doit être adressé aux services de la Police de l'Eau avant le 1^{er} mars 2024,

**Le Conseil Municipal,
Après présentation de ce rapport,
à 17 voix pour,
et 1 abstention (Christian MAURIO),**

- **ADOPTÉ** la synthèse d'exploitation 2023 de la station d'épuration La Barandie,
- **DECIDE** de transmettre aux services de la Police de l'Eau la présente délibération avant le 1^{er} Mars 2024 conformément à l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux « systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 »,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

004-2024 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert des compétences ;
Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
Vu l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'assainissement
Vu les statuts de Sumène Artense communauté en date du 6 août 2021
Vu la délibération n°20231109001DE de Sumène Artense communauté du 9 novembre 2023 validant la prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025

Considérant la possibilité gardée par les communes avant le 1er janvier 2026 de décider d'un transfert de compétences,
Considérant la pluralité des enjeux de l'exercice de cette compétence en termes d'environnement, de qualité, d'interconnexions, d'homogénéité des organisations, de mutualisation des moyens et d'économies d'échelle,
Considérant les échanges intervenus lors des différentes commissions, bureaux et conseil communautaires ainsi que lors des différents comités de pilotage dédiés à ces sujets depuis 2021,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
à 15 voix pour,
1 voix contre (Christian MAURIO),
et 2 abstentions (Guy VIGNAL, Fabienne GARCIA)

-APPROUVE, à compter du 1er janvier 2025, le transfert à Sumène Artense communauté des compétences suivantes : Assainissement telle que définie à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

-AUTORISE la communication régulière à Sumène Artense communauté par le Trésor Public des données comptables et financières des Budgets annexes communaux nécessaires à l'organisation des futurs transferts.

-CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

005-2024 – PRISE EN COMPTE DES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) DU PROJET DE PLU DE SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE

Vu la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR ;
Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants ;
Vu l'article L.151-2 du Code de l'urbanisme précisant que les plans comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
Vu l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme précisant que le projet d'aménagement et de développement durable définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Lorsque le territoire du plan local d'urbanisme intercommunal comprend au moins une commune exposée au recul du trait de côte, les orientations générales mentionnées aux 1° et 2° du présent article prennent en compte l'adaptation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des activités humaines et des espaces urbanisés exposés à ce recul.

Vu les statuts de Sumène Artense communauté modifiés par l'arrêté préfectoral N°2021-1076 en date du 6 août 2021 et notamment leur article 6 rubrique « aménagement de l'espace » relatif au Plan Local d'Urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2018004002DE en date du 4 octobre 2018 portant prescription par Sumène Artense communauté de ses objectifs et de ses modalités de concertation ;

Considérant que le projet de PADD du PLU de Sumène Artense communauté s'articule autour des 3 axes suivants :

- I. Un territoire des proximités et des solidarités**
- A. Une démographie positive organisée
 - B. Faciliter les parcours résidentiels
 - C. Répondre aux besoins des habitants et des touristes
 - D. Faciliter et sécuriser les déplacements à pied et à vélo

.../...

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

II. Le territoire du bien-vivre : la qualité du cadre de vie comme projet de développement durable

- A. Améliorer la qualité des logements
- B. Préserver et valoriser l'environnement
- C. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti
- D. Protéger la qualité des paysages
- E. Favoriser le bon voisinage entre agriculture et fonctions urbaines
- F. Favoriser une agriculture performante du point de vue de l'environnement et du cadre de vie
- G. Réduire les impacts de l'usage de la voiture sur l'environnement
- H. Limiter les risques et les nuisances

III. Un territoire qui structure son développement

- A. Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante
- B. Un développement économique tirant parti du cadre rural
- C. Assurer un développement coordonné de l'offre d'équipements culturels et sportifs
- D. Favoriser le développement des énergies renouvelables, lutter contre le changement climatique et s'y adapter...

Vu l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme qui précise qu'un débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi a lieu au sein des conseils municipaux, ainsi qu'au sein du Conseil communautaire au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi ;

Vu la présentation du projet de PADD aux Personnes Publiques Associées le 2 mars 2023

Considérant que les orientations générales du PADD du PLUi ont été présentées en réunions d'élus, en réunion publique du 1er juin 2023, en réunion des Personnes Publiques Associées et des partenaires

Considérant que les conseillers communautaires et municipaux ont reçu en amont de la présente séance, annexé à la convocation le projet intégral du PADD.

Considérant le niveau d'avancement du PLUi et ses étapes clés d'élaboration :

Diagnostic et évaluation environnementale (présenté en conférence des Maires, présenté en réunion publique le 26 janvier 2023 et le 2 février 2023

PADD (présenté en conférence des Maires le 9 juillet 2022, présenté aux PPA le 2 mars 2023, présenté en réunion publique le 1er juin 2023, débattu lors de la séance du 9 novembre 2023,)

Elaboration du Zonage et du Règlement (en cours d'élaboration)

Arrêt du PLUi (prévu pour début 2025)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme qu'un débat doit avoir lieu en conseil Communautaire sur les orientations générales du PADD, il est proposé au même titre que ce débat ait lieu dans les conseils municipaux dans un objectif de transparence et de partage collectif.

La méthodologie d'intervention sera la suivante :

Le débat du PADD a eu lieu en Conseil communautaire le 9 novembre 2023. Une délibération sera prise pour constater le débat, une annexe à la délibération retranscrira la teneur des échanges.

Le débat du PADD réalisé le 9 novembre servira de socle aux débats en conseils municipaux qui auront lieu par la suite.

L'exhaustivité des observations émises par les conseils municipaux sera synthétisée dans un tableau spécifique permettant de prendre en considération l'ensemble des débats.

Le conseil communautaire de Sumène Artense communauté se réunira à nouveau sur le premier semestre 2024 pour apporter, si nécessaire, des propositions de réponses aux observations et de modifications le cas échéant du PADD

Monsieur le Maire précise que les modifications apportées au PADD et à ses orientations générales suite au débat en Conseil communautaire ne doivent pas être substantielles, sans quoi il faudra re-débattre du PADD, au moins 2 mois avant l'arrêt du PLUi. Il rappelle que le PADD présenté en débat a déjà fait l'objet d'arbitrages et de validations politiques, les modifications apportées ne seront donc que mineures. La matière récoltée lors des débats des différents conseils municipaux ne relevant pas des orientations générales sera conservée pour alimenter la déclinaison et la traduction du projet.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

à 14 voix pour,

1 voix contre (Christian MAURIO),

et 3 abstentions (René BERGEAUD, Guy VIGNAL, Patrick BOS)

-DECIDE de prendre acte du débat qui s'est tenu ce jour en application de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du projet de PLUi de Sumène Artense communauté, tel qu'annexé à la présente délibération ;

-NE FORMULE aucune remarque sur les orientations générales du P.A.D.D.

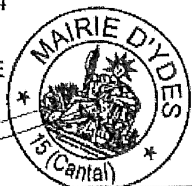
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etalent excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

006-2024 – ADHESION DE SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE AU SYNDICAT MIXTE CANTAL ATTRACTIVITE

Vu la délibération n°20231109002DE du 9 novembre 2023 validant l'adhésion de Sumène Artense communauté au Syndicat Mixte Cantal Attractivité ;

Considérant la constitution du syndicat mixte Cantal Attractivité à l'initiative du Conseil Départemental du Cantal ;
Considérant la proposition de la stratégie « Cantal 3V : Viable, Vivable, Vivant » portée par le syndicat mixte Cantal Attractivité ;

L'attractivité du Cantal doit être une priorité et un objectif commun pour l'ensemble des acteurs locaux que sont les collectivités locales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Cantal mais aussi les chambres consulaires du département.

La création d'un syndicat mixte ouvert fédérant le Département du Cantal, Aurillac (Préfecture), Saint-Flour et Mauriac (Sous-préfectures) et les neufs EPCI du territoire ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal, la Chambre des Métiers du Cantal et la Chambre d'Agriculture du Cantal, permet d'afficher cette unité dans la mise en œuvre d'un projet commun en faveur de l'attractivité du territoire.

L'objet de ce syndicat consiste en « La définition et la mise en œuvre avec ses partenaires d'une stratégie commune d'attractivité ayant pour finalité le maintien, l'accueil et l'installation de nouvelles populations.

Le Syndicat Mixte s'attachera à mettre en œuvre cette stratégie notamment :

- Par la définition ou l'animation de toute action ou outil collectif favorisant l'essor, la visibilité et la promotion du territoire, - Par la valorisation des initiatives des partenaires.

A cet effet, le Syndicat :

- Suscite et organise les réflexions d'ensemble sur les perspectives de développement dans les domaines se rattachant à l'attractivité,
- Conduit et accompagne les actions concourant à l'attractivité du Cantal et à la qualité de vie des habitants partout sur le territoire notamment par la mise en place, l'animation et le suivi de tous programmes territoriaux intéressant la stratégie commune. »

Le Syndicat « Cantal Attractivité » n'a pas vocation à être une entité se substituant aux collectivités territoriales ou aux structures administratives qui en sont membres, mais un partenaire à part entière intégrant les préoccupations des collectivités territoriales membres dans un objectif de coordination d'actions en faveur d'objectifs d'attractivité et de développement communs pour le territoire cantalien.

Monsieur le Maire précise que pour que Sumène Artense communauté puisse valablement adhérer à un syndicat mixte il faut :

- D'une part l'accord du Conseil Communautaire, sous réserve de la validation par les communes membres. Sumène Artense communauté a délibéré favorablement pour adhérer au Syndicat Cantal Attractivité le 9 novembre 2023 ;

.../...

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE

NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

-D'autre part l'accord des communes membres de Sumène Artense communauté dans les conditions de majorité requises pour sa création à savoir : les deux tiers au moins des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ; ou la moitié au moins des conseils municipaux, représentant les deux tiers de sa population dans un délai maximal de trois mois à compter de la notification de la décision de Sumène Artense communauté aux communes membres. Cette majorité doit comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),**

-APPROUVE l'adhésion de Sumène Artense communauté au Syndicat Mixte Cantal Attractivité

-CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

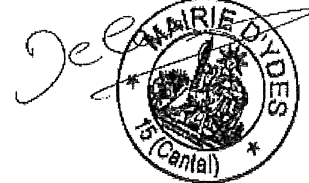
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

**La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD**



**Le Maire
Alain DELAGE**



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

007-2024 – BUDGET GENERAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

Sous la présidence de René BERGEAUD, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, absent, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Le Conseil Municipal
à 16 voix pour,
et 1voix contre (M. Christian MAURIO)**

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	727 251.57			101 094.91	727 251.57	101 094.91
Opérations exercice	654 147.84	1 130 544.92	2 246 287.11	2 710 472.13	2 900 434.95	3 841 017.05
Total	1 381 399.41	1 130 544.92	2 246 287.11	2 811 567.04	3 627 686.52	3 942 111.96
Résultat de clôture	250 854.49			565 279.93		314 425.44
Restes à réaliser	110 201.13	143 532.73			110 201.13	143 532.73
Total cumulé	361 055.62	143 532.73		565 279.93	110 201.13	457 958.17
Résultat définitif	217 522.89			565 279.93		347 757.04

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

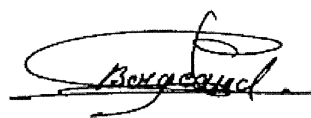
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire-Adjoint
René BERGEAUD




République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

008-2024 – BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 565 279.93 €**,

à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	101 094.91
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	101 094.91
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	464 185.02
Résultat cumulé au 31/12/2023	565 279.93
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	565 279.93
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	217 522.89
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	347 757.04
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

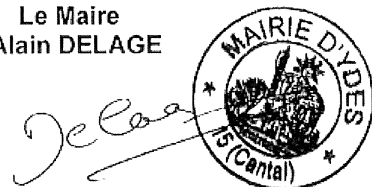
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME (20h15), Christian MAURIO.

Etalent excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

009-2024 – BUDGET GENERAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

-DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

010-2024 – ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

Sous la présidence de René BERGEAUD, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, absent,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Le Conseil Municipal,
à 16 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)**

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		201 826.49				201 826.49
Opérations exercice	502 484.84	195 145.27	224 300.88	198 868.96	726 785.72	394 014.23
Total	502 484.84	396 971.76	224 300.88	198 868.96	726 785.72	595 840.72
Résultat de clôture	105 513.08		25 431.92		130 945.00	
Restes à réaliser	1 074 774.64	1 044 384.12			1 074 774.64	1 044 384.12
Total cumulé	1 180 287.72	1 044 384.12	25 431.92		1 205 719.64	1 044 384.12
Résultat définitif	135 903.60		25 431.92		161 335.52	

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

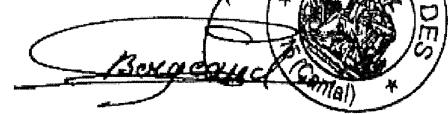
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire-Adjoint
René BERGEAUD



République Française
Liberté -- Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Cécile TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

011-2024 – ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 25 431.92 €.

Le Conseil Municipal,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

DECIDE d'affecter le résultat déficitaire de la section de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-25 431.92
Résultat cumulé au 31/12/2023	-25 431.92
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2023	-25 431.92
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-25 431.92

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 19 Février 2024
Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté -- Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

012-2024 – ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire,
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

013-2024 – LOTISSEMENT LES JAQUILLOUX – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

Sous la présidence de René BERGEAUD, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, absent,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Le Conseil Municipal,
à 16 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)**

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	276 723.06				276 723.06	
Opérations exercice	4 691.15	17 104.02	21 795.17	21 795.17	26 486.32	38 899.19
Total	281 414.21	17 104.02	21 795.17	21 795.17	303 209.38	38 899.19
Résultat de clôture	264 310.19				264 310.19	
Restes à réaliser						
Total cumulé	264 310.19				264 310.19	
Résultat définitif	264 310.19				264 310.19	

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

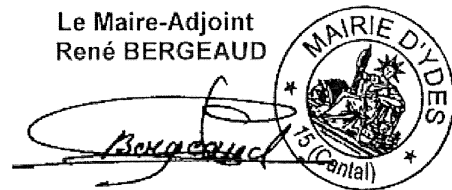
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire-Adjoint
René BERGEAUD



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

014-2024 – LOTISSEMENT LES JAQUILLOUX – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;



Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire,
Alain DELAGE



DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JULLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME (20h15), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

015-2024 – CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC L'ASSOCIATION « REFUGE BIENVENUE DU PAYS GENTIANE » 2024

M. le Maire indique à l'Assemblée, qu'en application des dispositions réglementaires relatives à la divagation des chiens, aux fourrières animales, à la protection des animaux, aux animaux dangereux et errants, à la sécurité et à l'hygiène publique, l'association « Refuge Bienvenu du Pays Gentiane » sise Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), propose la signature d'une convention de fourrière animale pour l'année 2024, moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de signer cette convention,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu le budget communal,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** la proposition présentée par M. le Maire,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de fourrière animale présentée par l'association « Refuge Bienvenu du Pays Gentiane » sise Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), pour l'année 2024, moyennant une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire,
Alain DELAGE



DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOU, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

016-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS CANTAL INNOVATION 2024

M. le Maire indique à l'Assemblée que la Commune d'Ydes va prochainement faire réaliser au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (S.D.E.C.) des travaux d'éclairage du terrain annexe au Stade des Plaines utilisé quotidiennement par des associations sportives et la section sportive du Collège Georges Brassens lors de leurs entraînements. Cette opération permettra d'obtenir un éclairage de meilleure qualité avec moins d'énergie.

Le coût total des travaux est estimé à 38 880 € T.T.C., avec une participation financière du S.D.E.C. de 11 340 € et celle de la Commune d'Ydes de 27 540 €.

Vu l'appel à projets Fonds Cantal Innovation 2024 pour la modernisation des équipements sportifs,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu le budget communal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

-SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Innovation 2024, pour les travaux d'éclairage du terrain annexe au Stade des Plaines,

-DIT que cette opération est estimée à 38 880 € T.T.C.

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL T.T.C. des travaux	38 880.00 €
Participation du S.D.E.C.	11 340.00 €
Subvention Fonds Cantal Innovation 2024	5 000.00 €
Autofinancement	22 540.00 €

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

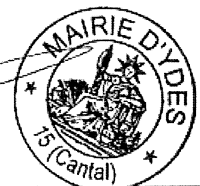
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

**La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD**



**Le Maire,
Alain DELAGE**



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FÉVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOF, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

017-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2024

M. le Maire indique à l'Assemblée que la Commune d'Ydes va prochainement réaliser des travaux d'aménagement de la voie communale de Lagarde. Le coût est estimé à 51 526 € H.T. (soit 61 831.20 € T.T.C.).

Le Conseil Départemental du Cantal a, d'ores-et-déjà, présélectionné cette opération lors de la présentation des projets communaux en 2022 pour bénéficier du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024. Et une subvention de 10 000 € sera attribuée à cette opération sous réserve de sa validation.

Après avis favorable de la Commission des Finances, il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet d'aménagement de la voie communale de Lagarde et de solliciter auprès du Conseil Départemental du Cantal une subvention de 10 000 € au titre du Fonds Cantal Solidaire 2024.

Vu l'appel à projets Fonds Cantal Solidaire 2024,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu le budget communal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

-SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire 2024, pour les travaux d'aménagement de la voie communale de Lagarde,

-DIT que cette opération est estimée à 51 526 € H.T.

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux	51 526.00 €
Subvention Fonds Cantal Solidaire 2024	10 000.00 €
Autofinancement	41 526.00 €

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

**La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD**



**Le Maire,
Alain DELAGE**



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard HOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

018-2024 – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.S.I.L. 2024 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°73-2023 en date du 24 novembre 2023, cette dernière a sollicité une subvention au titre de la D.S.I.L. 2024 pour le projet d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel. Un plan de financement a été réalisé à cet effet, avec des travaux estimés à 601 875.67 € H.T. (soit 722 250.80 € T.T.C.).

M. David CHASTAIN, Architecte missionné par la Commune pour la maîtrise d'œuvre de cette opération, a récemment transmis un avant-projet définitif avec de nouvelles données financières. Il convient donc de modifier la précédente délibération avec un nouveau plan de financement.

Vu l'appel à projets D.S.I.L. 2024,

Vu l'estimation des travaux de rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité

-SOLLICITE une subvention au titre de la D.S.I.L. 2024, pour les travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel d'Ydes,

-DIT que le coût total de l'opération est estimé à 624 067.67 € H.T.,

-PRECISE le nouveau plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux	624 067.67 €
Subvention D.S.I.L. (20 %)	124 813.53 €
Subvention Fonds Vert	249 627.08 €
Subvention Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	100 000.00 €
Autofinancement	149 627.06 €

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

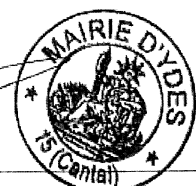
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD

Le Maire,
Alain DELAGE





ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etai~~ent~~ présents : Alain DELAGE, René BERGFAUD, Clotilde JULLIARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME (20h15), Christian MAURIO.

Etai~~ent~~ excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

019-2024 – LOCATION BUREAU SUPPLEMENTAIRE ANCIENNE MAIRIE POUR LE CENTRE A.E.M.O.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.D.S.E.A.) est actuellement locataire des bureaux du 1^{er} étage de l'ancienne mairie moyennant un loyer de 4 430 € par an, pour les missions du Centre A.E.M.O. (Action Educative en Milieu Ouvert). Pour les besoins de cette activité, elle sollicite un bureau supplémentaire.

Une pièce de 12.60 m² située au rez-de-chaussée de ce bâtiment n'est pas utilisée et peut être louée à cette association.

Il est proposé au Conseil Municipal de louer ce bureau supplémentaire à l'A.D.S.E.A., moyennant un loyer de 130 € par mois, soit 1 430 € par an.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

-ACCEPTE de louer le bureau du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, sise Place de la Liberté, et d'une surface de 12.60 m², à l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.D.S.E.A.) pour les missions du Centre A.E.M.O. (Action Educative en Milieu Ouvert),

-FIXE le montant du loyer à 130 € par mois, soit 1 430 € par an,

-DIT que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et d'assainissement, calculés au prorata de la superficie des locaux occupés, seront à la charge de l'A.D.S.E.A., et s'élèveront à 182 € par an,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire,
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FÉVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etai~~ent~~ présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etai~~ent~~ excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

020-2024 – REGULARISATION CESSION BIEN DE SECTION A TRANCIS

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 069-2018 en date du 21 septembre 2018, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande d'acquisition d'un bien de section cadastré ZD 122, d'une surface de 248 m², à Trancis, présentée par [REDACTED] et [REDACTED] (propriétaires de la parcelle [REDACTED] qui jouxte ce bien), et a autorisé le Maire à convoquer les électeurs de la section de Trancis pour se prononcer sur cette vente.

A cet effet et par arrêté municipal n° 006-2019, les électeurs ont été convoqués le 10 février 2019, salle des fêtes d'Ydes-Bourg. Sur les 29 électeurs, 13 ont voté, 12 ont émis un avis favorable et 1 bulletin blanc a été déposé dans l'urne.

Sur ce, le Conseil Municipal a, par délibération n°001-2019, décidé de poursuivre la procédure de cession du bien de section à [REDACTED] et [REDACTED] en fixant le montant de la vente à 100 €, avec des frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs.

Par arrêté n° 2019-0255 en date du 07 mars 2019, M. le Préfet a autorisé cette vente.

Néanmoins, l'acte de vente n'a pas été rédigé par le Notaire. Par ailleurs, [REDACTED], M. le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser cet acte de vente avec [REDACTED], seule propriétaire de la parcelle [REDACTED].

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

-PREND ACTE de l'arrêté préfectoral n° 2019-0255 en date du 07 mars 2019 autorisant la vente du bien de section cadastré ZD 122, situé à Trancis ;

-ACCEPTE de vendre ce bien de section d'une surface de 248 m², à [REDACTED], seule propriétaire de la parcelle [REDACTED] située à Trancis ;

-FIXE le montant de la cession à 100 € conformément à la délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 2016 ;

-ACCEPTE de procéder au déclassement de la parcelle cadastrée ZD 122 du domaine public de la commune, soit une surface de 248 m² ;

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD

Le Maire,
Alain DELAGE





République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (20h15), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

021-2024 – PROJET POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE SUR LE CANTON D'YDES

M. le Maire rappelle qu'au cours de la réunion de travail du Conseil Municipal du 19 janvier 2024 portant sur l'avenir du bâtiment « Unité Parkinson », Docteur Marie BLANQUET, Présidente de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (C.P.T.S.) du Bassin de Santé Intermédiaire de Mauriac, a présenté un projet pour lutter contre la désertification médicale sur le Canton d'Ydes.

Cette réunion s'est tenue en présence de Mme Célia POUGET, Sous-Préfète de Mauriac, Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère Départementale du Cantal, M. Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté, M. Louis GRATEL, Directeur Général de Sumène Artense communauté, et M. Guy LACAM, Membre de la C.P.T.S.

Docteur Marie BLANQUET a rappelé la situation catastrophique de la démographie médicale et a présenté les trois volets d'un projet nécessaire à réduire cette situation :

- Volet 1 : Maison de Santé Pluridisciplinaire de Territoire (soins non programmés) ;
- Volet 2 : Mise en place d'un Centre de prise en charge des maladies neurodégénératives pour le bassin de Mauriac ;
- Volet 3 : Mise en place d'un Centre de santé préventive.

Par ailleurs, M. le Maire a précisé que la mise en œuvre d'un tel projet pourrait permettre l'utilisation des locaux du bâtiment « Unité Parkinson », sis Rue de la Mine à Ydes.

Considérant la présentation détaillée du Docteur Marie BLANQUET,
Considérant la situation médicale très dégradée sur le Canton d'Ydes,
Considérant les propos de Mme la Sous-Préfète de Mauriac,
Considérant les propos de M. le Président de Sumène Artense communauté, ayant la compétence santé,
Considérant que chaque membre du Conseil Municipal s'est exprimé positivement sur le projet,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO),

-APPROUVE le projet du Docteur Marie BLANQUET pour lutter contre la désertification médicale sur le Canton d'Ydes ;

-ETUDIE les conditions de mise à disposition des locaux du bâtiment « Unité Parkinson » sis Rue de la Mine à Ydes ;

-AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre dudit projet, et ce, en collaboration avec Sumène Artense communauté, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (C.P.T.S.) et les services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni à huis clos en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME (20h15), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

022-2024 – CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

M. le Maire expose à l'Assemblée :

- l'opportunité pour la Commune d'Ydes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune d'Ydes.

Vu le code de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, et du code général de la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés;

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

-DECIDE de charger le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

-DIT que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
agents IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

-DIT que ces conventions devront prendre effet au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

-DIT que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

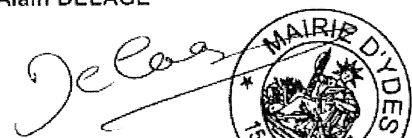
-AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre dudit projet, et ce, en collaboration avec Sumène Artense communauté, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (C.P.T.S.) et les services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 19 Février 2024

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD

Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité